

FLASH

CEREMA



Syndicat National des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat et des collectivités territoriales- FORCE OUVRIERE

### Au sommaire

- Chantier CEREMA : où en est-on ?
- Le CEREMA : son ambition, sa vocation
- Les ITPE ingrédients indispensables au CEREMA...

**Le chantier est relancé, le compte à rebours déclenché...  
mais le décollage n'est pas encore garanti !**

## Chantier CEREMA : où en est-on ?

✓ **La relance officielle en une lettre de mission**, un protocole et 4 comités de suivi (8 janvier – 16 janvier – 28 janvier – 11 février), avec un projet de loi et un décret en constante évolution dans les cartons...

Lire les comptes rendus sur : <http://www.snitpect.fr/-Autres-publications>

✓ **Et le CEREMA sera le ... CEREMA !**

La vérité sortie des urnes avec 37% des suffrages... choix qui n'aurait pu s'exprimer si FO n'avait pas demandé de réintégrer au sondage la dénomination dont l'usage s'était banalisé ces derniers mois. Et en y faisant ajouter le terme « étude » :

le CEREMA pour Centre d'Étude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement.

✓ **Le CEREMA a donc trouvé son nom... mais pas forcément son périmètre !**

→ Qui veut les CRICR ? la réponse on ne peut pas la « DIR »...

Ballottés, les agents des 7 Centres Régionaux d'Information et de Coordination Routières attendent de savoir où ils seront au 1er janvier 2014 : DIR, DREAL... Aucune réponse claire à ce stade ! Une mission précieuse menacée, victime collatérale du chantier CEREMA et du transfert de compétences « sécurité routière » à l'Intérieur ?

→ Compétence Ouvrages d'Art en Ile de France : là aussi les agents sont dans l'expectative...

✓ **Le 1er janvier 2014 c'est demain... mais des réponses qui seront apportées après-demain ?**

Gouvernance nationale et territoriale, moyens de l'établissement, interfaces avec les partenaires (DG, services territoriaux, collectivités territoriales, écoles, IFSTTAR,...), articulation STC/PCI, organisation du dialogue social, dispositif de pré-positionnement, mesures d'accompagnement individuels et collectifs, définition du projet immobilier du siège,... tout reste à écrire !

Alors de deux choses l'une :

> **soit le travail est à entamer...** alors on doute du respect de l'objectif « 1er janvier 2014 », et ce au delà-même des aléas susceptibles d'intervenir dans le débat parlementaire ; d'autant qu'on ne voit pas dans quelle fenêtre de tir les articles concernant le CEREMA vont passer sachant que le projet de loi de décentralisation un temps pressenti pour les porter voit son calendrier largement dérapé ;

> **soit les réflexions ont déjà été conduites**, en chambre, dans des cercles de travail totalement opaques puisque pour l'instant aucun ordre du jour, aucun relevé de décision, aucune communication n'en a filtré. Dans ce cas de figure, c'est à se demander ce qui aurait pu pousser l'équipe de préfiguration à exclure l'encadrement et les agents des réflexions conditionnant leur avenir... Et ce n'est pas un questionnaire « faites nous rêver » qui comblera ce manque de transparence et de concertation !

✓ **L'équipe de préfiguration s'étoffe...**

Avec l'arrivée de Mme. Moreau de l'INRA en tant que Secrétaire Générale, de M. Lhuissier du CETE de Lyon en tant que Directeur des partenariats, des programmes et de la production. Et les recrutements sont lancés pour préfigurer la fonction paye...

## **Le CEREMA : son ambition, sa vocation**

### **Ce que le CEREMA doit être :**

un élément de patrimoine commun de la Nation consacré au portage de politiques publiques partagées entre l'État et les collectivités territoriales :

→ intégrant une capacité d'expérimentation, de recherche appliquée, d'étude, d'expertise, de formation, d'animation et de capitalisation des expériences locales ;

→ fonctionnant en lien étroit au niveau local, avec d'une part l'ingénierie de solidarité et de portage de politiques des services territoriaux de l'État,, et avec d'autre part les structures mutualisées d'ingénierie opérationnelle des collectivités, définies à la bonne échelle ;

→ contribuant à l'ingénierie opérationnelle de l'État sur son propre patrimoine ;

→ contribuant à l'animation des réseaux nationaux de l'ingénierie privée et de l'ingénierie des grandes collectivités.

### **Ce que le CEREMA ne doit pas être :**

→ un alibi pour justifier la suppression des missions de solidarité et de portage des politiques publiques des services territoriaux de l'État... même si la tentation est grande ! Ce qui n'a de toute façon aucun sens.

→ un simple prestataire pour compte de tiers sans dimension partenariale. Il convient de sortir des logiques de « prestations » et d'inscrire les interventions du CEREMA au bénéfice de la collectivité nationale – y compris

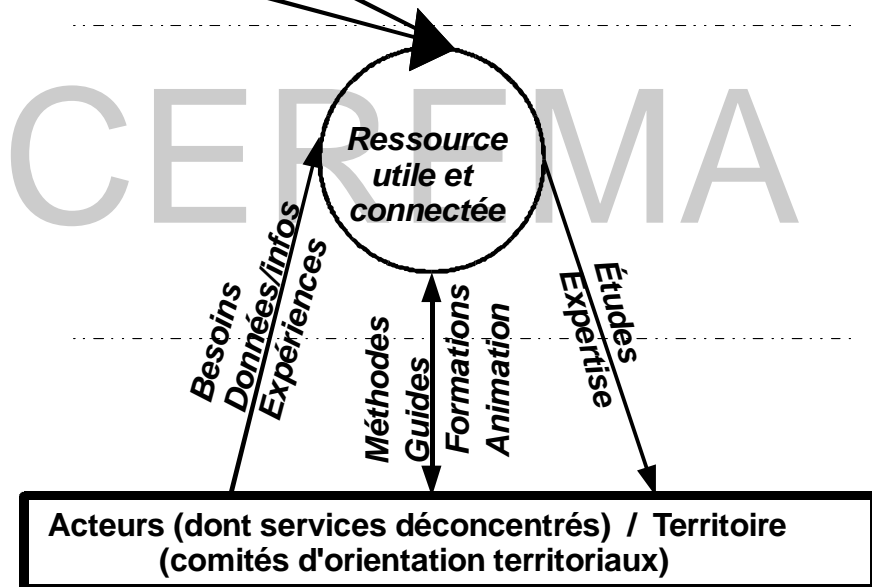
les collectivités territoriales en tant que chargées de la mise en œuvre de compétences décentralisées – comme missions d'intérêt général réalisées « in

house » pour l'État en tant que garant de l'application des politiques publiques.

Comment le CEREMA va garder **le contact avec le terrain** ?

**Tutelle / Gouvernance partagée  
(comité stratégique et comité d'orientations thématiques)**

← Sans lien au territoire,  
le CEREMA tourne en rond !



Dans cette perspective les COTITA pourraient jouer un rôle précieux comme lieux d'échange, d'animation et de formation thématiques en prise avec les acteurs du territoire réunissant à la fois les agents des services déconcentrés de l'État et ceux des services techniques des collectivités ou de leurs regroupements sur des thématiques partagées.

## Les ITPE, ingrédients indispensables au CEREMA...

**Les conditions** pour que la sauce prenne :

Sur les **parcours** professionnels et la **gestion** :

- publication sur les listes ministérielles et passerelles entre CEREMA et services des ministères
- accès en sortie d'école et valorisation des parcours d'étude prolongés (4<sup>ème</sup> années, thèses, doubles cursus,...) comme une ressource précieuse pour le CEREMA
- respect de la charte de gestion

Sur la question des **primes** :

- harmonisation du coefficient de service sur le service le mieux coté

- harmonisation du taux de PSR sur le service le mieux coté
- séniorat au delà du 7ème échelon et application pour l'ensemble des niveaux de grade
- éligibilité à la prime de restructuration, y compris en cas d'évolution ultérieure de l'organisation de l'établissement
- continuité de l'ITM

Sur l'accès aux **emplois de direction** :

- Les ITPE ne se laisseront pas fermer l'accès aux emplois d'encadrement supérieur par d'éventuels emplois fonctionnels d'établissement

Sur l'organisation du **temps de travail** :

- pas de forfait cadre imposé
- souplesse au vu des missions/contraintes des postes

Sur l'**évaluation** :

- Rester dans l'esprit du cadre ministériel dans le sens de la fluidité des parcours professionnels

Sur la **défense individuelle** en cas de mise en cause (expertises en particulier) :

- compétences et moyens de l'établissement ?
- maintien de la défense de la part du ministère ?

Le SNITPECT-FO intervient sur  
**l'évaluation des ingénieurs-chercheurs** :  
<http://www.snitpect.fr/Evaluation-des-ingenieurs>

**REJOINS LES FORCES VIVES !** <http://www.snitpect.fr/Bulletin-d-adhesion>